

Hans Magnus Enzensberger

# Politique et crime



*tel* gallimard

# *Wilma Montesi*

UNE VIE APRÈS LA MORT

Ceci est l'histoire d'une noyée. C'est une vieille histoire.

*Le varech et les algues s'accrochaient à elle  
En sorte que, lentement, elle s'alourdisait.  
Froids, les poissons nageaient contre ses jambes  
Plantes et bêtes embarrassaient encore son dernier voyage.*

C'est par ces paroles que Bertolt Brecht la raconte dans sa ballade de *La Noyée*. C'est l'histoire d'Ophélie, l'histoire de la mariée de Woyszeck, l'héroïne de Reinhold Lenz et de Charles Baudelaire, l'histoire d'un malheur vieux comme le monde qui finit dans l'eau.

*Dans ses cheveux, un nid de jeunes rats d'eau  
Et les mains baguées sur le flot  
Comme des nageoires, ainsi elle passe dans l'ombre  
De la grande forêt vierge qui repose au fond de l'eau.*

Mais la justice ignore les archétypes, elle ne connaît que des cas précédents.

Elle s'informe : accident, suicide ou crime ? Elle n'accepte pas de citation, elle enregistre des détails personnels. Les voici : nom : Wilma Montesi, lieu d'habitation : Rome, Via Tagliamento, n° 76 ; âge : vingt et un ans ; situation de famille : célibataire. Couleur de cheveux : châtain foncé ; couleur des yeux : marron. Visage : ovale ; silhouette : moyenne ; signes particuliers : néant. A l'instant où un gendarme ignorant inscri-

vit ces indications dans son carnet, la ballade *La Noyée* est devenue une affaire : l'affaire Montesi.

Mais cette affaire s'est déroulée dans un pays de la nature véritable duquel nous sommes mal informés en dépit du fait que nous nous imaginons le connaître parfaitement. Les codes italiens sont analogues aux nôtres. Mais la justice n'existe pas que dans les codes ; elle vit aussi dans ce qui demeure non exprimé dans le cœur d'un peuple. Quand chez nous, à la campagne, un crime a lieu, les journaux l'annoncent. Il y a des procès qui excitent l'opinion publique. On les suit avec le plus grand intérêt. Mais la découverte de la vérité, l'enquête provoquée par la plainte, le prononcé du jugement sont laissés à ceux dont c'est la fonction : la police, le parquet, les avocats, le tribunal. La société s'est accommodée de cette division du travail à laquelle elle doit son existence. La justice est devenue l'affaire de spécialistes compétents. L'accusé est tout simplement l'Autre. Nous ne sommes liés à lui que par notre curiosité. Entre lui et nous s'élèvent les barrières de fer de la Justice. Nous n'avons rien à faire avec lui. Nous ne reconnaissons en lui ni nous-mêmes ni notre ennemi. Nous avons établi des cours de justice criminelle et des présidents de tribunaux : qu'ils se chargent de lui. Son affaire ne nous concerne plus.

C'est cependant l'affaire de tous les Italiens, du président de l'Etat au dernier des mendiants. La justice est indivisible ; l'exercer est un droit élémentaire auquel personne ne peut renoncer. L'intérêt avec lequel l'Italien considère le crime est profondément enraciné en lui. Dans le crime, chacun rencontre ce dont il est ou serait capable, en lui se montre dévoilé à chacun ce qu'il aurait souhaité être et ce à quoi il a renoncé. C'est pourquoi tous les Italiens sont des juges-nés qui ne peuvent jamais se démettre de cette dignité parce qu'ils n'ont pas déchiré le voile qui les sépare de l'homme qui est sur la sellette.

Pour le peuple italien, la justice n'est que l'exécutrice de ses propres jugements. C'est la raison pour laquelle il ne se fie pas à elle, parce que l'on ne se fie jamais à

son serviteur : on ne se remet jamais complètement entre ses mains. Mieux, on lui cache beaucoup de choses desquelles on pense qu'elles ne sont pas pour ses oreilles. La Justice est une aide, mais aussi un perpétuel adversaire contre lequel il faut se tenir sur ses gardes. En sait-elle davantage sur la justice que n'importe quel citoyen ? N'agit-elle pas à l'aveuglette ? N'est-elle pas encline à s'emparer du droit comme s'il était sa propriété ? Qui sert-elle ? Qui juge ses sentences ?

C'est là une manière de voir le droit qui nous est très étrangère. Ses défauts sont visibles et, dans ce récit, ils n'apparaîtront que trop clairement. Mais, avant de les condamner, songeons à leurs avantages ! En Italie, ce qui chez nous a été à l'ordre du jour pendant une décennie aurait à peine été possible : la violation du droit passée en système, l'injustice devenue principe d'une justice qui servait aux autorités en puissance et couvrait leurs crimes.

Souvenons-nous de la fin du règne fasciste en Allemagne et en Italie ! Chez nous, des années s'écoulèrent avant que ne se développât péniblement le processus mesquin et ridicule de la dénazification imposé par les vainqueurs, et les procès des grands criminels durent encore aujourd'hui, sous le regard indifférent du public. En Italie, le peuple libéré se posa spontanément en juge de ses bourreaux et les condamna par un seul acte de justice historique, sanglant et affreux, mais qui a d'un coup purgé le pays et l'a éveillé du cauchemar. Quiconque n'y avait pas trouvé la mort était gracié ; car la justice de ce peuple n'ignore pas la magnanimité qui repose dans le droit. C'est ce dont témoigne l'affaire de la Noyée, dont nous allons parler ici. Comme chacune des grandes affaires criminelles du Pitaval italien, on ne l'accepte pas pour ce qu'elle semble être : un incident des ténèbres de la vie quotidienne. Comme le crime doit être jugé par tous, comme il regarde et touche tout le monde, il n'est pas possible d'en détourner les yeux, de le laisser reposer en soi comme une affaire privée, l'acte d'un isolé, qui ne concerne per-

acharnée se poursuit pendant plusieurs années, et seuls les avocats y prêtent attention. Aujourd'hui encore, on voit parfois surgir, fantomatiques, les noms de Caglio et de la famille Montesi dans les colonnes du « courrier juridique » et peut-être s'écoulera-t-il des décennies avant que le dernier procès-verbal ne soit remis aux archives pour y moisir. Personne n'y attachera le moindre intérêt. Il y a belle lurette que l'affaire Montesi a été jugée.

Aucune opposition à ce jugement n'était possible. Les voix des *colpevolisti*, autrement dit de ceux qui étaient persuadés de la culpabilité des accusés et qui, à l'époque du procès Muto, n'avaient rencontré que de très rares opposants, sont muettes depuis longtemps. Les faits parlaient une langue claire. Le crime n'avait pas eu de témoin. Le principal accusé, Piccioni, avait, pour l'après-midi en question, un alibi valable ; mieux, on n'avait trouvé aucun témoin qui eût pu prouver qu'il connaissait la noyée. Rien n'indiquait que Wilma Montesi eût mis les pieds, ne fût-ce qu'une fois, à Capocotta. Il n'avait pas été prouvé que Montagna l'eût connue. Il n'y avait pas d'autre fondement au fait selon lequel le Marchese aurait cherché à camoufler le soi-disant crime de Piccioni que les déclarations d'une mythomane pathologique. Aucun indice ne venait soutenir les histoires qui mêlaient les accusés au trafic de la drogue. Il n'y avait pas un gramme de cocaïne parmi les pièces à conviction.

Après que le verdict eut été rendu, un grand nombre d'observateurs se demandèrent comment un procès de ce genre avait pu avoir lieu. Comment l'in vraisemblable avalanche de rumeurs, de mensonges, de faux serments avait-elle été mise en mouvement ? Qui l'avait déclenchée ? Qui avait suscité la Caglio ? Ces questions n'ont jamais reçu de réponse. Ce ne sont pas les allusions et les hypothèses qui ont manqué. On prétendait que des politiciens sans scrupules avaient utilisé le scandale à leur profit pour faire naître des luttes intestines dans le parti du gouvernement, ce qui servait leurs propres intérêts. D'autres disaient reconnaître dans cette histoire la main du Vatican. Les fascistes, intervenaient les

autres, avaient ourdi cette affaire. On nomma Fanfani, les communistes, les jésuites. Aucune de ces suppositions ne repose sur des preuves. La vérité concernant l'origine du grand procès ne viendra jamais au jour.

Quoi qu'il en soit, et quelles que soient les sources d'où sont parties les rumeurs : des rumeurs ne sont pas des preuves. La magistrature ne peut l'ignorer. Comment a-t-il été possible qu'un procureur de la République ait pu baser sur des preuves aussi insuffisantes une accusation contre des hommes comme le fils d'un ministre, le préfet de police de Rome ? La réponse à cette question est simple. Quand on arrêta Piero Piccioni, l'Italie était sur le point de se révolter et au bord de la guerre civile. La pression de l'opinion publique était écrasante. Mais comment expliquer cette pression ?

Cette question nous amène à la vérité de ce procès, où les mensonges pullulaient. Le peuple italien a cru à tout ce que disait Anna Maria Caglio, non pas malgré mais parce que la mythomane Jeanne d'Arc, « la jeune fille du siècle », accusait du meurtre le fils d'un ministre. L'Italie était prête à croire tout ce qui accusait les couches dirigeantes. La vieille ballade de la fille noyée s'alliait aux descriptions tirées des romans populaires, de drogues, d'orgies et de millions faciles aboutissant à une sorte de charade que se faisait le peuple italien de la société qui le domine. Et cette société, cette domination n'est pas une invention, mais un fait. Le mot *sottogoverno* couvre ce fait. Il veut dire à peu près « le gouvernement derrière le gouvernement », donc un gouvernement contre le peuple, un gouvernement invisible, une sorte de mafia légalisée, une macabre parodie de l'Etat qui n'est que l'organe d'exécution de gens qui se tiennent dans l'ombre. D'où l'hostilité à peine voilée qui existe entre le peuple et la puissance de l'Etat, le profond désarroi, la méfiance, voire la haine qui n'attend qu'une occasion pour prendre feu et flamme. C'était surtout en Ugo Montagna que l'Italie voyait s'incarner ce *sottogoverno* et, en fait, ce sinistre chevalier du Saint-Sépulcre, le Sicilien avec son sourire à la De Sica,

l'homme auquel rien ne pouvait arriver, toujours en place, quelles que fussent les forces — fascistes, occupants, Américains, cléricaux — aux leviers de commande, ce représentant caractéristique de cette couche d'exploitants mi-aimables, mi-meurtriers à laquelle l'Italie est livrée depuis les temps les plus reculés. Ses instruments ne sont certes pas l'opium et le revolver, le poison et le vice, mais la spéculation immobilière, la fraude fiscale, le backchich et le népotisme. La Noyée n'était qu'une occasion — qu'une occasion attendue depuis longtemps — pour régler des comptes avec un ordre social dont les données fortuites se trouvaient être les accusés de ce procès. Coupables ? Innocents ? Dans l'esprit de l'accusation qui avait été portée contre eux, ils étaient certainement innocents. Ils n'étaient coupables que parce qu'ils appartenaient à ceux que désignait l'Italie quand elle appelait leur arrestation. Et on ne peut pas être acquitté de cette faute. En dépit de son injustice, malgré ses mensonges, ses farces et ses mélodrames, ses impasses et ses curiosités, le « procès du siècle » a mérité son nom. Par lui, l'Italie reconnaissait le visage de ses bourreaux et les condamna. On ne toucha à aucun cheveu des accusés. Ils quittèrent la salle du tribunal en souriant. Ils vivent, se sont retirés dans leurs propriétés à la campagne ou s'occupent de leurs affaires. La seule qui eût disparu sur la triste plage d'Ostie, c'est la fille du menuisier, Wilma Montesi, de Rome. Son assassin est le seul à savoir comment elle mourut.